



Politique en matière de lutte contre l'esclavage moderne

Numéro de document: POL-IPLG-PROC-000015

Responsable de la présente politique: Directeur Commercial Exécutif

Entrée en vigueur: 19 décembre 2019

Statut: Publiée

Sommaire

2. Champ d'application	3
3. Références & Définitions	3
3.1 Références	3
3.2 Définitions	3
4. Rôles & Responsabilités	4
5. Déclaration de la politique: Chaîne d'approvisionnement.....	4
5.1 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement.....	4
5.1.1 Outil de classification des fournisseurs	4
5.1.2 Questionnaire de risque fournisseur.....	5
5.2 Gestion des risques liés aux fournisseurs.....	5
5.3 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement.....	5
5.4 Sensibilisation des employés et des partenaires.....	5
5.4.1 Formation	5
5.4.2 Signalement.....	5
5.4.3 Sensibilisation des fournisseurs.....	5
6.1 Identification des risques liés aux activités d'Dyno Nobel	6
6.1.1 Risque de travail des enfants.....	6
6.1.2 Risque d'abus de la part d'employés ou de partenaires d'Dyno Nobel	6
6.1.3 Mise en place de mécanismes formels de règlement des conflits pour les employés et les communautés locales	6

DYNO NOBEL LIMITED (**'Dyno Nobel'**) et ses filiales soutiennent l'éradication de l'esclavage moderne et s'engagent à prendre toutes les mesures raisonnables pour identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne dans le cadre de leurs activités.

1. Objet

Cette politique sera utilisée pour étayer et documenter toute déclaration d'Dyno Nobel à propos des risques potentiels liés à l'esclavage moderne dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, conformément aux exigences de la loi sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act).

2. Champ d'application

La présente politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour et au nom d'Dyno Nobel, en quelque qualité que ce soit, ce qui inclut ses employés, administrateurs, responsables, employés, partenaires, consultants, ainsi que tout autre représentant de tiers.

3. Références & Définitions

3.1 Références

Tableau 1: Références

Référence	Titre
https://www.dynonobel.com.au/globalassets/corporate-shared-assets/document-centre/policies-and-governance/dyno-nobel-human-rights-policy-english.pdf	Politique des droits de l'homme
https://www.incitecpivot.com.au/~/_media/Files/IPL/Procurement/IPL_Supplier%20Code%20of%20Conduct_2019_v5.pdf	Code de conduite des fournisseurs

3.2 Définitions

Les termes en majuscules figurant dans la politique ont la signification suivante :

L'expression « HSEC Company Standard 11 » fait référence à la version actuelle de la norme disponible sur le système de gestion électronique des documents Dyno Nobel.

Le sigle Dyno Nobel désigne Incitec Pivot Limited et ses filiales.

Le terme « esclavage moderne » a la même signification que celle qui lui est donnée par la loi relative à l'esclavage moderne (Modern Slavery Act). Ce terme est utilisé pour désigner une série de méthodes d'exploitation, ce qui inclut, sans s'y limiter, la traite des êtres humains, l'esclavage, le travail forcé, le travail des enfants et la servitude pour dettes. Le terme « Modern Slavery Act (loi sur l'esclavage moderne) » désigne la loi sur l'esclavage moderne de 2018 (Cth), dans sa version éventuellement modifiée.

« Whistleblower Hotline » (ligne d'alerte) : il s'agit du dispositif permettant de signaler confidentiellement un comportement inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique, disponible en vertu de la politique de protection des lanceurs d'alerte..

Le terme « Whistleblower Protection Policy » (politique de protection des lanceurs d'alerte) désigne l'ensemble des principes selon lesquels une personne peut signaler un comportement inacceptable, avéré ou présumé.

4. Rôles & Responsabilités

Tableau 2: Rôles & Responsabilités

Directeur commercial	Responsable de la politique
Conseil d'administration d'Dyno Nobel	La responsabilité générale de veiller à ce qu'Dyno Nobel respecte l'ensemble de ses obligations légales et éthiques.
Equipe de direction	Veiller à ce que leurs équipes respectent les dispositions de la présente politique dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.
Managers	<i>S'assurer que les collaborateurs directs concernés reçoivent une formation adéquate sur la présente politique et sur tout mécanisme de soutien applicable à leur rôle.</i>

5. Déclaration de la politique: Chaîne d'approvisionnement

Cette section de la politique définit les processus qui permettent d'identifier et de traiter les risques d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'Dyno Nobel.

Elle est conforme aux valeurs d'Dyno Nobel, à savoir :

- Zéro dommage pour tous et partout
- Valoriser les personnes : Respecter, apprécier et récompenser,
- Prendre soin de la communauté et de notre environnement,
- Défier et améliorer le statu quo

5.1 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement

Les outils suivants seront utilisés pour identifier et limiter tout risque potentiel d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'Dyno Nobel. Ils sont conçus pour aider ceux qui prennent des mesures de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs, afin de mieux identifier les risques liés à l'esclavage moderne.

5.1.1 Outil de classification des fournisseurs

L'analyse des dépenses liées aux fournisseurs existants est réalisée à l'aide de l'outil « Supplier Tiering Tool » (Outil de classification des fournisseurs). Il évalue les dépenses annuelles, le risque associé aux biens et services achetés et le pays d'origine du fournisseur. L'outil fournit un classement général qui

identifie les fournisseurs à risque élevé, ce qui permettra de procéder à une évaluation détaillée des risques par ordre de priorité

5.1.2 Questionnaire de risque fournisseur

Fournisseurs actuels

Un questionnaire de risque est adressé aux fournisseurs actuels qui sont classés comme présentant un risque élevé grâce à l'application de l'outil de classement des fournisseurs, puis aux fournisseurs présentant un risque moyen ou faible.

Nouveaux Fournisseurs

Pour les fournisseurs potentiels et les nouveaux fournisseurs, le questionnaire sur les risques leur sera envoyé dans le cadre de la procédure standard de recherche de fournisseurs.

5.2 Gestion des risques liés aux fournisseurs

Les réponses au questionnaire qui mettent en évidence un risque potentiel feront l'objet d'une enquête. Le cas échéant, un plan d'action correctif sera convenu avec le fournisseur, avec des objectifs définis et des délais pour les atteindre.

5.3 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement

Un programme correctif sera convenu entre Dyno Nobel et le fournisseur afin de déterminer les mesures appropriées à prendre dans les délais convenus. Le programme correctif sera revu à intervalles réguliers en collaboration avec Dyno Nobel et le fournisseur concerné.

5.4 Sensibilisation des employés et des partenaires

5.4.1 Formation

Les employés et les partenaires sélectionnés sont tenus de suivre des modules de formation visant à les sensibiliser à l'esclavage moderne et à comprendre les facteurs de risque qui y sont liés, afin de contribuer à l'identification de ces risques au sein des chaînes d'approvisionnement d'Dyno Nobel.

Une formation ciblée sera dispensée aux personnes dont les fonctions sont identifiées comme étant plus exposées au risque d'esclavage moderne.

5.4.2 Signalement

Les employés et les partenaires d'Dyno Nobel sont encouragés à signaler tout risque connu ou suspecté, sur la base de motifs raisonnables, de pratiques d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'Dyno Nobel. La politique de protection des lanceurs d'alerte fournit les lignes directrices relatives au signalement.

5.4.3 Sensibilisation des fournisseurs

Tous les fournisseurs d'Dyno Nobel sont tenus de respecter le code de conduite des fournisseurs d'Dyno Nobel et de collaborer avec Dyno Nobel pour identifier et traiter les risques d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

Tous les fournisseurs sont tenus d'informer rapidement Dyno Nobel de tout risque identifié ou suspecté, sur la base de motifs raisonnables, de pratiques d'esclavage moderne au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement et de coopérer avec Dyno Nobel en ce qui concerne tout correctif visant à traiter ces risques.

6. Déclaration de principe : Activités menées par Dyno Nobel

Cette section de la politique définit les processus qui permettent d'identifier et de traiter les risques d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'Dyno Nobel.

Elle est conforme aux valeurs d'Dyno Nobel, à savoir :

- Zéro dommage pour tous et partout
- Valoriser les personnes : Respecter, apprécier et récompenser,
- Prendre soin de la communauté et de notre environnement,
- Défier et améliorer le statu quo.

6.1 Identification des risques liés aux activités d'Dyno Nobel

Un examen des activités et des procédures sera entrepris dans les pays à haut risque qui n'ont pas signé la déclaration des droits de l'homme des Nations unies et/ou dans lesquels les processus visant à prévenir le travail des enfants ou les violations des droits de l'homme ne sont pas bien ancrés dans la législation.

6.1.1 Risque de travail des enfants

Mettre en place des procédures de tenue de registres et de diligence raisonnable (audits des registres) en ce qui concerne l'âge de toutes les personnes employées dans le cadre des activités d'Dyno Nobel dans les pays mentionnés au point 6.1

6.1.2 Risque d'abus de la part d'employés ou de partenaires d'Dyno Nobel

Mettre en place des procédures de tenue de registres et de diligence raisonnable (audits des registres) en ce qui concerne la formation adéquate de toutes les personnes employées dans le cadre des activités d'Dyno Nobel dans les pays mentionnés au point 6.1

6.1.3 Mise en place de mécanismes formels de règlement des conflits pour les employés et les communautés locales

Mise à disposition d'informations sur la ligne téléphonique d'alerte d'Dyno Nobel, d'un contact sur le site ou d'un autre mécanisme culturellement approprié pour signaler des problèmes potentiels sur tous les sites d'Dyno Nobel, comme le prévoit la norme communautaire 11 du HSEC.